



Suspension permis cannabis

Par **ptilou544**, le **12/05/2013** à **21:23**

Bonjour,

J'ai été contrôlé positif au THC après avoir fumé la veille (j'ai fait la prise de sang 17h après avoir fumé) et suite à un petit excès de vitesse.

J'ai déjà reçu la lettre du préfet avec suspension de 2 mois + visite médicale.

J'avais mes 12 points de permis, je suis inconnu des services de police, j'ai une bonne situation professionnelle (et depuis 6 ans dans la même société) et bien intégré socialement.

Je voulais savoir ce que je risquais au niveau pénale, amende et encore des mois supplémentaires de suspension?

Je précise que je ne suis pas consommateur régulier, mais comme par hasard au moment du contrôle j'avais fumé la veille et les 2 semaines d'avant assez régulièrement...

Depuis je ne fume plus, j'ai d'ailleurs eu aucun mal à arrêter.

Dois-je prendre un avocat ou attendre la décision du parquet? Je n'ai eu aucune nouvelles depuis, cela fait 15 jours.

Merci de vos réponses.

Par **Tisuisse**, le **13/05/2013** à **08:17**

Bonjour,

Les sanctions maximales possibles sont données dans le dossier en post-it "conduite sous alcool ou stupéfiants". Merci de vous y reporter.